

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 21 février 2018 à 20 h 00

Convocations adressées le 15 février 2018
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 29

Etaient présents : Madame BEAUFILS, Madame BELNOUE, Monsieur PICHON, Monsieur PAIRIS, Madame GAUTHIER, Monsieur LEBERT, Monsieur MENIER, Monsieur CHIPOT, Madame BOUHOUDIN, Monsieur MOINDROT, Madame DAVID, Monsieur SOULAS, Madame LENOBLE, Madame CHAFIOL, Madame ALLAIN, Madame BERRUET-ANGELE, Monsieur JEANNEAU, Monsieur MARCHAND, Madame PAIRIS, Madame METAIS, Monsieur GARCIA, Monsieur LEBOURG, Madame GROSLERON, Monsieur DEGUET, Monsieur BOURBON, Monsieur ROSMORDUC

Avaient donné pouvoir : Madame CHAUVET à Monsieur PICHON
Madame DUPONT à Monsieur CHIPOT
Monsieur PATRE à Madame BELNOUE

Excusés sans pouvoir : Monsieur SAEZ, Monsieur HEBERT

Absents : Madame SOUM, Madame HADDAD

1. **FINANCES**/Marie-France BEAUFILS

○ **Débat d'orientations budgétaires 2018**

Conformément aux dispositions de la loi du 6 février 1992 et au règlement intérieur du Conseil, l'Assemblée a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2018 en fonction des informations en sa possession à ce jour.

Ce débat ne donne pas lieu à un vote

○ **Versement anticipé d'une partie de la subvention municipale à diverses associations et organismes**/Martine BELNOUE

Afin de ne pas compromettre les activités en cours, il y a lieu d'allouer une partie de la subvention attribuée en 2017 à certaines associations. Les sommes ainsi versées ne pourront excéder la moitié de la subvention accordée pour l'année 2017.

- USSP Comité Directeur 60 255,50€

Le Comité Directeur de l'USSP aura charge de répartir cette somme entre les différentes sections du club, selon la répartition suivante :

- Comité Directeur 7 113,50€
- Arts Martiaux 3 049,00€
- Athlétisme 6 159,00€
- Basket 10 778,00€
- Cyclisme 3 883,50€
- Football 15 850,00€
- Gymnastique Volontaire 500,00€
- Natation 3 048,50€
- Pétanque 533,50€
- Rugby 7 387,00€
- Tennis 1 953,50€

Les associations suivantes bénéficient des mêmes dispositions :

- Patronage Laïque 25 000,00€

- Comité des Œuvres Sociales 23 858,50€
- Concours Dutilleux 3 000,00€
- Association sportive de l'Aubrière 375,00€

Le Centre Communal d'Action Sociale percevra également une avance de 150 000,00€ sur la subvention annuelle, imputée à la nature 657362.

*Vote : Délibération adoptée à la Majorité
D. Bouhourdin et C. Chafiol ne prennent pas part au vote*

○ **Convention d'ouverture de crédit avec la Caisse d'épargne Loire-Centre**

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou la Première Adjointe à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne Loire-Centre et à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit – 1 200 000€ pour un an.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

2. PERSONNEL/Marie-France BEAUFILS

○ **Indemnité de fonction du Maire**

Les indemnités de fonction des élus ont été déterminées par délibération en date du 28 avril 2014, suite au renouvellement du Conseil Municipal. L'indemnité du Maire correspondait à 99,75% de l'indice brut 1015, puis 1022 à compter du 1^{er} janvier 2017. Compte tenu de son mandat de Sénatrice, un écrêtement était appliqué sur l'indemnité du Maire afin de ne pas dépasser l'indemnité maximale autorisée par les textes en cas de pluralité de mandats. Le mandat de Sénatrice de Madame le Maire s'est terminé le 1^{er} octobre 2017. Afin de ne pas pénaliser le budget municipal, il est proposé de diminuer le montant de l'indemnité due au Maire afin de conserver le même niveau que celle versée après écrêtement. Ainsi, la nouvelle indemnité serait égale à 55% de l'indice brut 1022.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

○ **Définition des règles relatives aux véhicules mis à la disposition des agents de la commune**

Des voitures de fonctions peuvent être mises à la disposition de certains fonctionnaires pour les nécessités de service et pour les déplacements privés, ce qui n'est pas le cas à Saint-Pierres-des-Corps. Les véhicules de service sont réservés aux besoins professionnels. Les personnels doivent donc les ramener, à la fin du travail, aux emplacements réservés pour leur stationnement. La circulaire 97-4 du 5 mai 1997 prévoit toutefois des dérogations. Une autorisation expresse de remisage à domicile qui couvre la distance la plus courte des trajets travail-domicile est désormais autorisée pour trois postes qui nécessitent de fréquents déplacements en raison de réunions professionnelles nombreuses et souvent tardives : directeur(trice) général(e) adjoint(e), directeur(trice) des services techniques, actuellement mis à disposition de la Commune par la Métropole et directeur(trice) de la Vie Sociale.

*Vote : Délibération adoptée à la Majorité
2 Abstentions (B. Grolesron, G. Deguet)*

3. SECRETARIAT GENERAL/Marie-France BEAUFILS

○ **Modification de la composition des commissions municipales**

Conformément à l'article L2121-22 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal du 14 avril 2014 a constitué des commissions d'instruction à caractère permanent. Celles-ci ont été élues à la représentation proportionnelle et il a été veillé à ce que chaque « groupe » d'élus soit représenté au sein de chacune d'entre elles. Elles ont été modifiées le 30 juin 2014, suite notamment à la démission de M. Mickaël Lécuyer.

Le Conseil Municipal approuve à bulletin secret la création et la composition de ces commissions, prenant en compte les démissions de Mme Bernadette Moulin et de M. Roger Lyaet qui sont remplacés par Mme Béatrice Grosleron et M. Gilles Deguet, élus suivants sur la liste « Citoyens actifs et ouverts ». Par ailleurs, M. Cédric Rosmorduc a quitté la Majorité municipale afin de devenir conseiller municipal indépendant d'opposition.

M.F. BEAUFILS / M.BELNOUE/ C.GAUTHIER / R.LEBERT / D.MENIER / J.P.CHIPOT J.PAIRIS / O.SOUM / J.M.PICHON / K.CHAUVET A.GARCIA / G.DEGUET / P.BOURBON / C.ROSMORDUC
Commission du Personnel
M.F. BEAUFILS / M.BELNOUE/ C.GAUTHIER / R.LEBERT / D.MENIER / J.P.CHIPOT J.PAIRIS / O.SOUM / J.M.PICHON / K.CHAUVET A.GARCIA / G.DEGUET / P.BOURBON / C.ROSMORDUC
Commission Urbanisme, Aménagement, Vie économique
M.F. BEAUFILS / M.BELNOUE/ D.MENIER / J.P.CHIPOT / S.LENOBLE / D.DUPONT J.PAIRIS / C.JEANNEAU / D.MARCHAND/ A.GARCIA / B.GROSLERON / P.BOURBON / C.ROSMORDUC
Commission Citoyenneté, Démocratie participative, Politique de la Ville, Vie associative
M. BELNOUE / S.LENOBLE / D.PATRE / G.MOINDROT / J.SAEZ / D.MARCHAND A.GARCIA / G.DEGUET / P.BOURBON / C.ROSMORDUC
Commission Voirie, Réseaux divers, Eau, Places et marchés
D.MENIER / C.GAUTHIER / C.CHAFIOL / D.MARCHAND / K.CHAUVET J.F.LEBOURG / G.DEGUET / P.BOURBON / C.ROSMORDUC
Commission Bâtiments, Patrimoine
O.SOUM / J.P.CHIPOT / C.CHAFIOL / L.BERRUET-ANGELE / V.ALLAIN J.F.LEBOURG / B.GROSLERON / P.BOURBON / C.ROSMORDUC
Commission Environnement
K.CHAUVET / R.LEBERT / D.BOUHOURDIN / M.SOULAS / P.PAIRIS J.F.LEBOURG / B.GROSLERON / P.BOURBON / C.ROSMORDUC
Commission Vie sociale, Logement, Santé
R.LEBERT / D.BOUHOURDIN / D.PATRE / L.BERRUET-ANGELE / O.SOUM / V.ALLAIN J.METAIS / G.DEGUET / P.BOURBON / C.ROSMORDUC
Commission Enfance, Périscolaire
J.PAIRIS / J.P. CHIPOT / D.DUPONT / D.BOUHOURDIN / V.ALLAIN M.HADDAD / B.GROSLERON / P.BOURBON / C.ROSMORDUC
Commission Enseignement
J.M.PICHON / M.SOULAS/ G.MOINDROT / D.DUPONT / A.DAVID M.HADDAD / B.GROSLERON / P.BOURBON / C.ROSMORDUC
Commission Jeunesse et Sports
J.P. CHIPOT / J.HEBERT / M.SOULAS / C.JEANNEAU / J.SAEZ M.HADDAD / G.DEGUET / P.BOURBON / C.ROSMORDUC
Commission Action culturelle, Fêtes et jumelages
C.GAUTHIER / J.HEBERT / S.LENOBLE / P.PAIRIS / J.SAEZ J.METAIS / B.GROSLERON / P.BOURBON / C.ROSMORDUC

Vote : *Délibération adoptée à l'Unanimité*

4. SERVICE JURIDIQUE/Marie-France BEAUFILS

- **Compte-rendu de la délégation accordée à Madame le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

Le Maire peut prendre toute décision pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Il s'agit de rendre compte des actes accomplis depuis le 11 décembre 2017.

Date	Objet	Attributaire	Montant en €TTC
11/12/2017	Travaux de réfection du bardage bois et de la lasure des façades de la bibliothèque Viala Avenant n°2 au marché 2017-16	STE CRETE (37100)	- 529,85
28/12/2017	Travaux de réhabilitation de la maison située 86 avenue de Lénine Lot n°2 : Electricité	STE IDR 37 (37700)	+951,84
29/12/2017	Travaux de réhabilitation de la maison située 86 avenue de Lénine Lot n°1 : Menuiseries bois	STE PEYON (37530)	+34 980,00
09/01/2018	Travaux de réhabilitation de la maison située 86 avenue de Lénine Lot n°4 : Peintures	ETS BPR (37530)	+7 556,72
09/01/2018	Travaux de requalification des façades du gymnase René-Despouy lot n°3 : Garde-corps intérieur Avant n°1 au marché n°2017-22	SARL RASQUIER- VALLIOT (37330)	+10 003,20
09/01/2018	Travaux d'aménagement du 1 ^{er} étage du centre technique municipal en bureaux et salles de réunion	STE DG CONCEPT	+28 092,67

	Lot n° 5 : Mobilier Avenant n°1 au marché n°2017-08		
09/01/2018	Etude relative à l'évolution des espaces mutables en pied de digue – quartier prioritaire de la Rabaterie éligible au NPNRU à Saint-Pierre-des-Corps	STE OBRAS (75020)	59 724,00
17/01/2018	Travaux d'aménagement du 1 ^{er} étage du centre technique municipal en bureaux et salles de réunion Lot n°7 : VRD, terrassement, puits canadien Avenant n°1 au marché n°2017-10	ETS GASCHEAU (37190)	+3 654,00
17/01/2018	Assurance Dommages aux Biens Avenant n°1 au marché n°2016-35	SMACL (79031)	Superficie passe de 84 968 à 81 373 m²
17/01/2018	Assurance Véhicules à Moteur Avenant n°1 au marché n°2016-36	SMACL (79031)	-4 591,57
17/01/2018	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de téléphonie et informatique Avenant n°1 au marché n°2015-31	SYNERGIE CONSEIL TECHNOLOGIE (13120)	+5 820,00
17/01/2018	Travaux d'aménagement du 1 ^{er} étage du centre technique municipal en bureaux et salles de réunion Lot n°6 : Chauffage ventilation Avenant n°1 au marché n°2017-09	STE IDR 37 (37700)	+9 417,88
20/01/2018	Travaux d'aménagement du 1 ^{er} étage du centre technique municipal en bureaux et salles de réunion Lot n°1 : Dépose, isolation, plâtrerie, menuiserie bois Avenant n°1 au marché n°2017-02	STE PATRICK REVEAU (37510)	+972,00
24/01/2018	Travaux d'aménagement du 1 ^{er} étage du centre technique municipal en bureaux et salles de réunion Lot n°1 bis : Occultation Avenant au marché n°2017-03	SARL RASQUIER- VALLIOT (37330)	+ 9 495,60
05/02/2018	Travaux d'aménagement du 1 ^{er} étage du centre technique municipal en bureaux et salles de réunion Lot n°4 : Peinture Avenant au marché n°2017-06	SARL DECO TOP (37700)	3 220,56
06/02/2018	Travaux d'aménagement du 1 ^{er} étage du centre technique municipal en bureaux et salles de réunion Lot n°3 : Courants forts, faibles, alarme incendie Avenant au marché n°2017-05	STE IDR 37 (37700)	8 248,49
06/20/2018	Aménagement d'une salle d'activités à l'école élémentaire Line-Porcher Lot n°4 : Courants forts et courants faibles Avenant n°1 au marché n°2017-44	STE IDR 37 (37700)	2 003,32
07/02/2018	Travaux de requalification des façades du gymnase Despouy Lot n°4 : Enduit et peintures extérieures Avenant n°1 au marché n°2017-23	SAS BUSSONNEAU PEINTURE (37230)	1 800,00

5. URBANISME/*Marie-France BEAUFILS*

○ ZAC Gare : approbation du bilan 2017 et du prévisionnel 2018

Par délibération du 16 décembre 2002, la ZAC Gare est en régie directe. Tous les ans, le Conseil Municipal doit approuver le bilan des dépenses et recettes réalisées et d'adopter le bilan prévisionnel de l'année suivante. Le Conseil Municipal approuve le bilan de la ZAC Gare au 31 décembre 2017 et son bilan prévisionnel pour 2018.

Vote : *Délibération adoptée à la Majorité*
 2 Abstentions (B. Grosleron, G. Deguet)

VOIRIE ET RESEAUX DIVERS/*Daniel MENIER*

○ Adhésion de la commune au groupement organisé par Tours Métropole Val de Loire pour des prestations de balayage mécanique

Dans le cadre du schéma de mutualisation, une consultation a été réalisée auprès des communes de la métropole par Tours Métropole Val de Loire (TMVL), pour une adhésion à un groupement de commandes de balayage des voiries, des pistes cyclables, des trottoirs, des places et parkings en agglomération et hors agglomération.

Les communes de Saint-Pierre-des-Corps, Berthenay, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Avertin, Savonnières, Rochecorbon, Parçay-Meslay, Notre-Dame-d'Oé, Mettray, la Riche, la Membrolle-sur-Choisille, Fondettes, Ballan-Miré, Chambray-lès-Tours, Luynes et Druye ont souhaité adhérer au groupement de commandes de balayage mécanique.

Pour la commune de Saint-Pierre-des-Corps, il est proposé de faire balayer par le futur titulaire du marché de balayage mécanique les voies à fort trafic (avenue Jacques-Duclos, quai de la Loire et rue du Colombier) ainsi que les rues des zones industrielles situées au sud des voies ferrées avec une fréquence mensuelle. Cela permettra de concentrer le travail de la balayeuse municipale sur le secteur habité au Nord des voies ferrées et d'y augmenter sa fréquence de passage. D'un passage toutes les six semaines, l'objectif est d'atteindre une fréquence mensuelle. Ce marché permettra également de procéder au nettoyage mensuel avec un engin adapté de la piste cyclable bidirectionnelle de la rue de la Grange Quillet. Pour la commune de Saint-Pierre-des-Corps, cela représente 27,5 km balayés mensuellement pour un coût annuel estimé entre 8 000 et 10 000€.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes entre les communes précitées et Tours Métropole Val de Loire concernant le balayage mécanique. Il adopte la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, jointe en annexe et il précise que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur, Tours Métropole Val de Loire, en application des dispositions des articles 25, 65 et suivants du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'article 101 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

*Vote : Délibération adoptée à la Majorité
3 Abstentions (B. Grosleron, G. Deguet, P. Bourbon)*

o **Adhésion de la commune à la prestation de service de Tours Métropole Val de Loire pour l'enlèvement des graffitis sur les bâtiments visibles et accessibles du domaine public**

Une prestation de service est proposée par Tours Métropole Val de Loire pour l'enlèvement des graffitis sur les bâtiments visibles et accessibles du domaine public au titre de la mutualisation à la carte pour les communes qui n'ont pas adhéré au service commun de la propreté urbaine. Cette adhésion permettrait au service municipal en charge de l'effacement des graffitis de disposer de moyens complémentaires (sablage doux notamment) ou de remplacement en cas d'indisponibilité du matériel communal. Une intervention d'effacement a d'ailleurs été réalisée en 2017 rue Jean-Moulin par ce biais.

L'enlèvement des graffitis par la métropole nécessite la signature d'une convention avec chaque commune intéressée formalisant les modalités administratives, techniques et financières de réalisation.

Les conditions d'intervention fixées par la convention sont les suivantes : la métropole intervient à la demande exclusive de la commune qui lui transmet une autorisation et une décharge de responsabilité signé du particulier lorsque l'opération de nettoyage porte sur un bien privé, toute demande de traitement donne lieu à un diagnostic préalable et à un devis financier adressé à la commune, l'intervention est conditionnée par la qualité du support à traiter, l'effacement ou l'enlèvement se limite à l'emprise de l'inscription, de l'affiche ou de l'autocollant, les interventions de la métropole ne sont soumises à aucune obligation de résultat. La responsabilité de la métropole est dérogée quant aux éventuelles dégradations que les opérations de nettoyage pourraient entraîner, la métropole facture à la commune signataire toutes interventions réalisées sur son territoire quel que soit le propriétaire du bien traité (commune ou particulier). Les tarifs applicables sont ceux votés par le conseil métropolitain. Pour information, les tarifs adoptés pour l'année 2017 sont les suivants : forfait déplacement : 55,64 €; forfait par m² traité : 29,25 €; minimum de perception : 70,27 €

*Vote : Délibération adoptée à la Majorité
1 Abstention (P. Bourbon)*

o **Convention de servitudes entre la Commune et le Syndicat Intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire pour le passage d'une canalisation électrique souterraine et d'un coffret électrique sur la parcelle communale cadastrée AH501, rue Marcel-Cachin**

Le Conseil Municipal approuve la convention de servitudes avec le SIEIL 37 pour le passage d'une canalisation électrique et l'établissement d'un coffret dans la parcelle référencée section AH501, propriété de la commune de Saint-Pierre-des-Corps, et située à l'ouest du n°131 rue Marcel-Cachin. La présente convention a pour objet de conférer au SIEIL 37 une servitude sur la parcelle AH501 qui lui permettra de réaliser toutes les opérations destinées à répondre aux

besoins du service public de la distribution publique d'énergie électrique, à savoir l'établissement de 2 mètres de canalisation souterraine et d'un coffret électrique. La pose de ce coffret électrique intervient dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux électriques aériens de la rue Marcel-Cachin.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

- **Convention avec le bar le Maryland situé au 72 rue Pierre-Sémard pour la mise à disposition de trois emplacements de parking sur la parcelle privée municipale cadastrée BC672**

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention à passer avec le Bar le Maryland, situé 72 rue Pierre-Sémard, pour la réservation de trois emplacements de parking pour sa clientèle dont une place pour une terrasse avec des tables et chaises. Les places sont sur une parcelle privée appartenant à la Ville, cadastrée BC672.

*Vote : Délibération adoptée à la Majorité
1 Abstention (P. Bourbon)*

7. BÂTIMENTS/Marie-France BEAUFILS

- **Convention de gestion de service relative à la mise à disposition du pôle architecture études et projets de la ville de Saint-Pierre-des-Corps à Tours Métropole Val de Loire pour la construction du bâtiment de l'usine de traitement d'eau potable située sur le site des sablons**

Dans le cadre des travaux de la régie municipale de l'eau de Saint-Pierre-des-Corps, la construction d'une unité de traitement d'eau potable était prévue avec comme maîtrise d'œuvre le Pôle Architecture Etudes et Projets de la ville de Saint-Pierre-des-Corps. La compétence « eau potable » a été transférée à la Communauté Urbaine le 1^{er} janvier 2017, puis à Tours Métropole Val de Loire le 22 mars 2017, le Conseil Municipal accepte les termes d'une convention entre la Ville de Saint-Pierre-des-Corps et Tours Métropole Val de Loire selon les conditions suivantes : le coût prévisionnel des travaux s'élève à 315 000,00€HT, le taux de rémunération est de 11,00% et le forfait de rémunération est ainsi fixé à 34 650,00€ HT.

Vote : Délibération adoptée à l'Unanimité

La séance est levée à 00 h 00